[Text]

comments about it. I will ask the next panel about it in a moment.

Mr. Shoemaker: Speaking personally, I think it is fraught with peril. It is a difficult proposition.

Senator Kenny: Okay. You are covered by the next panel, then. Thank you, Mr. Chairman.

Senator Corbin: I have one question, Mr. Chairman. Parliamentarians have rights and privileges. The press have rights and privileges. Parliament Hill is the one spot in the nation where those rights and privileges really mesh in a very tight net. This may or may not be a hypothetical situation, but let us suppose a member of Parliament is in his office in the West Block, which was the building closest to the event. I do not believe you people have any authority to remove a Parliamentarian from his office. Let us say the Parliamentarian has one journalist reporting everything going on, from an even better vantage point than Mr. Gizbert had. Let us further suppose the reporting in question—live, or course—is creating some very annoying problems for you and that you have requested the journalist in question to stop or leave, but the journalist has the protection of the Parliamentarian who invokes some general Parliamentary rights. We know that events tend to repeat themselves. At one time, Parliament Hill did not have too many protestors or Marxists, but they are now a fact of life. Nothing precludes other acts of terrorism from occurring on Parliament Hill. You will not only have to deal with the press but you may well have to deal, at one point, with a Parliamentarian cooperating with the press in a situation which you find annoying, to say the least. What would you do in the situation I described? What could you do?

Mr. Shoemaker: Senator, we have had very recent experience, although not in an analogous situation, with the privileges and immunities of members in the precincts of Parliament, and our avenue for resolving all such issues is with the Speaker of the House.

Senator Corbin: And then what?

Mr. Shoemaker: We speak to the Speaker. We completely confide in him about our problem or the legislative or judicial action that we wish to take, and he takes action one way or another on the presumption that the Speaker has that kind of authority over the members of Parliament.

Senator Corbin: I guess we shall have to speak with the Speaker.

Senator Kenny: Does that include senators?

Senator Corbin: I include all Parliamentarians.

Mr. Shoemaker: Yes. We would speak to the Speaker of the Senate or the Speaker of the House.

Senator Gigantès: Excuse me, but the Speaker of the Senate does not have the same authority over senators as the Speaker of the House has over members of Parliament. In fact, the

[Traduction]

j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Je la poserai également au prochain groupe de témoins.

M. Shoemaker: Je pense personnellement qu'il s'agit d'une solution risquée. C'est une proposition difficile.

Le sénateur Kenny: Très bien. Nous verrons ce que dira le prochain groupe de témoins. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, i'ai une question à poser. Les parlementaires ont des droits et des privilèges. Il en est de même pour la presse. La colline du Parlement est un endroit où ces droits et privilèges sont étroitement liés. La situation que je vais décrire pourrait ne pas être imaginaire, mais supposons qu'un député se trouve dans son bureau de l'édifice de l'Ouest, celui qui se trouvait dans le voisinage immédiat des événements. Je ne crois pas que vous avez le pouvoir de demander à un parlementaire de quitter son bureau. Disons qu'il y a dans le bureau de ce député un journaliste qui fait le compte rendu des événements depuis ce point d'observation qui est même meilleur que celui de M. Gizbert. Supposons encore que le repportage en question, en direct, bien entendu, vous cause des problèmes très gênants et que vous demandez au journaliste d'interrompre son reportage ou de quitter les lieux. Or, le journaliste est sous la protection du député qui invoque certains droits parlementaires. Nous savons que les événements ont tendance à se répéter. Autrefois, les manifestants ou les marxistes n'étaient pas très nombreux sur la colline du Parlement. Maintenant, ils font partie du décor. Il est fort possible que la colline du Parlement soit le théâtre d'autres actes de terrorisme. Advenant un tel cas, il vous faudra non seulement transiger avec la presse, mais également avec un député collaborant avec un journaliste dans une situation qui vous semblera pour le moins embarrassante. Que pouvez-vous faire et que ferez-vous dans une telle situation?

M. Shoemaker: Monsieur le sénateur, nous avons récemment été confrontés aux privilèges et immunités des personnes qui œuvrent dans l'enceinte du Parlement, bien que la situation ait été un peu différente. La solution, dans de tels cas, c'est de communiquer avec le président de la Chambre.

Le sénateur Corbin: Mais encore.

M. Shoemaker: Nous communiquons avec le président, nous lui exposons notre problème et présentons les mesures législatives ou judiciaires que nous souhaitons prendre. Ensuite, il prend les mesures qu'il juge nécessaires en fonction de son autorité sur les membres du Parlement.

Le sénateur Corbin: Je crois que nous devrons nous entretenir avec le président de la Chambre.

Le sénateur Kenny: Est-ce que cela s'applique aussi aux sénateurs?

Le sénateur Corbin: L'ensemble des parlementaires.

M. Shoemaker: C'est exact. Nous communiquerons, soit avec le président du Sénat, soit avec le président de la Chambre des communes.

Le sénateur Gigantès: Excusez-moi, mais le président du Sénat n'a pas, sur les sénateurs, le même pouvoir que le président de la Chambre sur les députés. De fait, le président du